

Délibération

## Tarification des services de la CCI Rochefort et Saintonge

L'Assemblée Générale de la CCI Rochefort et Saintonge, régulièrement réunie en séance ordinaire au siège de l'établissement, le 1<sup>er</sup> mars 2018, sous la Présidence de Hervé Fauchet, Président en exercice,

Après avoir vérifié que le quorum est atteint,

Vu le code de commerce et notamment l'article D711-67-3,

Vu le Règlement intérieur de la CCI Rochefort et Saintonge, et notamment la section 7 du chapitre 4,

Après avoir pris connaissance des évolutions tarifaires proposées par les services de la CCI,

**Décide :**

D'adopter la grille tarifaire mise à jour, qui sera applicable à compter du 2 mars 2018 et diffusée sur le site internet de la CCI Rochefort et Saintonge.

CCI Rochefort et Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 1<sup>er</sup> mars 2018, à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice	31
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum	17
Nombre de membres élus présents	20
Nombre de votants	20
Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Gérard FILOCHE

Secrétaire

Hervé Fauchet

Président